Le présent rapport aborde deux questions connexes. Quel est le lien entre l'emprunt sur cartes de crédit et la faillite? Les émetteurs de cartes de crédit font-ils preuve de trop de laxisme lorsqu'ils prêtent de l'argent?

En ce qui concerne la première question, le Surintendant des faillites a fourni quelques données pertinentes tirées d'un échantillon prélevé au hasard de faillites personnelles, sur une période de six mois, en 1988-1989. Fait surprenant, comme le montre l'appendice 8, pour plus de 40 p. 100 des faillites, il ne s'agissait pas de prêts sur cartes de crédit.

Quant aux faillis qui détenaient des cartes, ils devaient en moyenne 4 588 \$ dans le cas des cartes multiservices et 1 965 \$ dans le cas des cartes de clientèle. Le chevauchement est assurément important parmi les deux groupes de détenteurs de carte et s'il atteignait son maximum, la dette sur carte de crédit pour un failli serait d'environ 6 400 \$. En rajustant approximativement les données fournies dans le rapport du Comité des finances, on peut dire que cela représente à peu près quatre fois le niveau d'endettement du détenteur de carte moyen qui a des dettes.

Il faut faire preuve de prudence, toutefois, et pour plusieurs raisons, dans cette interprétation. Premièrement, le failli moyen qui utilise des cartes a une dette sur cartes de crédit assez élevée. Mais au moment de la faillite, le prêt sur carte a peut-être été le seul type de crédit à sa disposition—la dette sur cartes de crédit a gonflé près du moment de la faillite, mais c'était là un résultat, pas nécessairement la cause, d'une crise financière.

Deuxièmement, il se peut que des personnes acculées à la faillite aient délibérément et indûment obtenu des emprunts sur carte, une autre pratique dont l'effet serait de gonfler la masse des emprunts sur carte sans pour autant entraı̂ner la faillite. En pareil cas, c'est la solution de la faillite—la solution finalement adoptée—qui incite à emprunter.

Troisièmement, les emprunts sur carte n'étaient pas le principal mode d'emprunt des faillis. La dette totale moyenne des titulaires de cartes multiservices était de 31 984 \$, tandis que celle des détenteurs de cartes de clientèle était de 29 987 \$. Donc, les dettes contractées au moyen de cartes de crédit correspondent au cinquième de la dette totale des titulaires. (L'échantillonnage constitué au hasard comportait une faillite personnelle assez singulière—dette totale de 703 132 \$—qui haussait la dette totale moyenne de 4 ou 5 p. 100, sans toutefois modifier la conclusion générale que les emprunts sur carte représentent un cinquième environ de la dette totale des titulaires.)